



Le Touquet-Paris-Plage, le 1^{er} juillet 2026

La ville du Touquet-Paris-Plage installe son premier écuoduc !

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, et à la suite de constats réguliers d'écrasements d'écureuils roux sur son territoire, la Ville du Touquet-Paris-Plage poursuit son engagement pour la préservation de la faune locale.

Afin de reconnecter des habitats boisés aujourd'hui séparés par les infrastructures routières, la commune a choisi d'installer son premier écuoduc au Parc des Pins, un ouvrage spécialement conçu pour permettre aux petits mammifères arboricoles de franchir les routes en toute sécurité.

L'écuoduc est un pont aérien constitué d'une corde tendue entre deux arbres. Il permet aux écureuils de passer d'un arbre à l'autre sans descendre au sol, réduisant ainsi considérablement les risques de collision avec les véhicules. Au-delà de la protection de cette espèce emblématique, cet aménagement contribue à restaurer la continuité écologique des milieux forestiers, conformément aux objectifs nationaux de préservation des *Trames vertes et bleues**.

Une implantation étudiée avec soin

L'installation d'un écuoduc nécessite des conditions très précises. La commune réalise en amont un diagnostic complet afin de s'assurer que les arbres supportant l'ouvrage répondent aux critères suivants :

- une hauteur d'ancrage supérieure à 7 mètres ;
- un diamètre du tronc supérieur à 45 cm ;
- des arbres en bon état sanitaire et mécanique.

Cette étude prend en compte les caractéristiques physiologiques, mécaniques et phytosanitaires des arbres afin de garantir la sécurité et la durabilité de l'installation. Certaines essences sont ainsi écartées lorsqu'elles ne présentent pas les qualités requises.

Les conditions de réussite

Pour être efficacement utilisé par les écureuils, un écuoduc doit également respecter plusieurs critères essentiels :



- une traversée dégagée de la chaussée, sans canopée intermédiaire, d'une longueur maximale de 15 mètres ;
- la liaison entre deux habitats déjà fréquentés par les écureuils, afin d'éviter la création d'un passage vers un milieu inadapté ou dangereux ;
- un contexte routier favorable, sachant que plus le trafic est dense et la vitesse des véhicules élevée, plus les probabilités d'utilisation par les écureuils diminuent.

Six sites déjà identifiés

À ce jour, six secteurs de franchissement ont été identifiés sur l'ensemble des espaces boisés de la commune : au Parc des pins au-dessus de l'avenue de la Paix, avenue du Général De Gaulle (proche rond point du polo), avenue du Prince de Galles et allée des Champs Elysées, avenue du Château et avenue du Golf.

Cette première installation marque une nouvelle étape dans l'engagement du Touquet-Paris-Plage en faveur de la biodiversité et de la préservation de son patrimoine naturel.

** La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.*

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.